

*Date de dépôt : 10 juin 2013*

## **Rapport**

**de la Commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion des HES à Genève en 2011**

### **Rapport de M. Patrick Saudan**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement supérieur a examiné la proposition de résolution 549 lors des séances du 18 et 26 avril 2013 sous la présidence bienveillante de M. Jean-François Girardet et avec l'assistance précieuse de M<sup>mes</sup> Ivana Vrbica, secrétaire générale adjointe du DIP, et Marangela Lundgren, directrice adjointe du DIP. Les procès-verbaux ont été rédigés consciencieusement par M. Gerard Riedi.

### **Présentation du RD 945 par M<sup>me</sup> Ivana Vrbica, secrétaire générale adjointe du DIP**

M<sup>me</sup> Vrbica indique que le RD 945, le rapport de gestion de la HES-SO Genève, est présenté annuellement à la Commission de l'enseignement supérieur. Exceptionnellement, la commission en avait traité deux en même temps l'année dernière en raison d'un retard. Le RD 945 concerne maintenant l'année 2011. M<sup>me</sup> Vrbica fait remarquer que des rapports seront encore réalisés pour l'année 2012 et, éventuellement, 2013 et que, ensuite, ils seront remplacés par des rapports de gestion de l'entité autonome. Sur le fond, M. Abbé-Decarroux présentera aujourd'hui aux commissaires les enjeux importants de cette année 2011 pour la HES-SO Genève.

## Audit de M. Abbé-Decarroux, directeur HES-SO Genève

M. Abbé-Decarroux présente les faits marquants de 2011 pour la HES-SO Genève :

- Tout d'abord, au niveau du conseil de direction de la HES-SO Genève, trois de ses membres sont nouveaux (les directeurs ou directeurs de la Haute école de travail social, de la Haute école de gestion et la Haute école de santé ayant changé). En 2013, la composition est toujours la même et c'est une excellente équipe qui travaille en harmonie.
- L'année 2011 est marquée, encore plus que les autres années, par une croissance des étudiants. Il faut ainsi souligner la transformation de l'année préparatoire, dans le domaine de la santé, en année propédeutique dont le nombre d'étudiants est, dans le même temps, passé de 240 à 360 étudiants. Au niveau global, cela se traduit par 4 646 étudiants (la croissance se poursuivant en 2013 avec près de 4 900 étudiants à la rentrée 2012). Sans prendre cette année préparatoire dans le calcul, la croissance est de 30 % des étudiants HES au niveau du bachelor avec une forte augmentation à la HEG (phénomène constant depuis sa création) et à l'HEPIA (avec une croissance retrouvée, notamment dans les filières architecture et architecture du paysage).
- L'année 2011 est marquée par l'accréditation de huit nouveaux masters : quatre à la HEM (il ne s'agit pas strictement de nouveaux masters, mais d'un effet d'un découpage de la formation en bachelor et master en raison de la réforme de Bologne), trois à la HEAD et un à l'HEPIA.
- Au niveau de la formation continue, la HES-SO Genève enregistre 71 programmes dont 10 nouveaux programmes (CAS, DAS, MAS). Globalement, il y a une augmentation de 24 % des participants aux formations continues certifiantes par rapport à 2010. En ajoutant les formations continues non certifiantes, il y a plus 210 journées de formation continue et 2 100 participants, ce qui représente près de 4 000 participants à des formations continues pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève. A l'intérieur de la HES-SO Genève, il y a toutefois des grandes inégalités puisque près de la moitié des 4 000 participants vient du domaine de travail social et de la santé.
- En matière de recherche et développement ainsi que de prestation de services, l'année 2011 enregistre une croissance du volume de recherche de 14,3 % pour atteindre environ 12 millions de francs de recherche et développement. En ajoutant près de 5 millions de francs pour les prestations de services, le total est de près de 17 millions de francs. M. Abbé-Decarroux explique qu'il s'agit de deux missions qui se

développement de manière continue. De plus, en 2012, dont les comptes viennent d'être clôturés, ce montant est passé à 22 millions de francs.

- Sur le plan des relations internationales, deux écoles brillent particulièrement au niveau des échanges in et out, mais aussi d'événements déployés à l'étranger : la HEAD et la HEM. Les autres écoles connaissent, notamment par rapport aux hautes écoles universitaires, une mobilité internationale beaucoup plus faible. Néanmoins, les écoles ont fait des efforts puisque soixante-deux accords bilatéraux ont été signés en 2012.
- Au niveau des ressources, il faut tout d'abord signaler une stabilité par rapport au nombre de ressources humaines. Il y a néanmoins une proportion qui change et une augmentation relative des chargés de cours (une particularité des HES). Les chargés de cours sont une catégorie du corps professoral qui a son activité professionnelle à l'extérieur d'une école dans une entreprise et qui vient dispenser à temps très partiel son expertise au sein de l'école. Ce corps professoral, qui est une marque de fabrique des HES, est relativement important et il croît en 2011. Le deuxième élément à mettre en évidence sur les ressources concerne les bâtiments qui constituent le talon d'Achille des Hautes écoles et de la HES-SO Genève en particulier. Deux événements sont à mettre en évidence en 2011 : le vote du crédit d'investissement pour la HEG ; le grand projet envisagé à la Jonction en collaboration avec l'Université de Genève qui ne pourra malheureusement pas se réaliser. En résumé, les bâtiments restent une difficulté pour la HES-SO Genève.

Un commissaire (R) remercie M. Abbé-Decarroux pour son exposé. Il note l'augmentation importante du nombre d'étudiants. La Faculté de médecine a, quant à elle, constaté un afflux d'étudiants de l'Ain et de la Haute-Savoie qui commencent à considérer l'Université de Genève comme étant l'université régionale de qualité. Dès lors, il aimerait savoir si l'afflux d'étudiants à la HES-SO Genève est indigène ou lié à une provenance d'étudiants de France voisine.

M. Abbé-Decarroux indique que cela dépend des filières de formation. Certaines filières ont historiquement attiré davantage de résidents français. La filière d'architecture du paysage a toujours attiré beaucoup de Français. Aujourd'hui, elle est ainsi composée de 50 % de personnes venant de France. Parmi celles-ci, il y a des frontaliers et des Français de France. Au niveau de la statistique, les frontaliers peuvent être identifiés, mais, pour la statistique fédérale, ils sont considérés comme des résidents fiscaux genevois. A la HEG, le pourcentage de non-résidents fiscaux est resté stable à un niveau de 3 %. La croissance des étudiants est due à un autre phénomène qui est la

formation des maturités professionnelles qui viennent se former en masse au niveau tertiaire à la HEG. Le cas du domaine de la santé est encore différent. A une période, il y avait beaucoup de ressortissants français qui venaient suivre des filières de type sages-femmes ou physiothérapie, mais ce phénomène est sous contrôle. Aujourd'hui, il y a toujours des ressortissants français, mais les conditions pour être dans les modules complémentaires font qu'ils doivent payer un écolage élevé qui représente environ 70 % des coûts de la formation (soit environ 16 000 F).

Un commissaire (PDC) aimerait savoir ce qu'il en est de la possibilité pour des étudiants de passer une partie de leur formation dans une autre HES suisse.

M. Abbé-Decarroux explique que les accords signés avec des partenaires le permettent. Au niveau de la HES-SO, il n'y a pas besoin d'accord, mais la mobilité est faible dans ce cadre. Il existe, par exemple, des cours donnés en commun dans le domaine du travail social, mais, sinon, il y a peu de mobilité au niveau de la Suisse romande. Au niveau national, la HEG a par exemple aussi des accords avec la Fachhochschule de Winterthour. Au niveau international, il y a de nombreux accords, mais cela reste faible en termes de concrétisation. Cela s'explique pour plusieurs raisons. Dans les cursus HES, il y a un volume d'heures plus important que dans les universités, ce qui laisse peu de marge de manœuvre pour les options. Avec un cursus très normé, il est ainsi plus difficile d'avoir des possibilités d'échanges. Cela est particulièrement vrai pour la santé où il est difficile de trouver des équivalents aux stages en formation duale. Cela étant, les étudiants sont incités à la mobilité pour qu'ils aient une culture internationale.

Le Président aimerait savoir s'il existe des possibilités avec l'Afrique.

M. Abbé-Decarroux fait savoir qu'il a fallu se prononcer récemment pour envoyer des étudiants en stage en Afrique, notamment au niveau du travail social et de la santé. Ces stages ne sont toutefois pas toujours faciles à gérer, notamment pour des questions de sécurité. Cela étant, la mobilité in-out des HES reste faible par rapport aux hautes écoles universitaires.

Le Président se demande si, en raison du manque récurrent de places de stage, les étudiants ne pourraient pas les faire dans les pays émergents.

M. Abbé-Decarroux précise que ces possibilités existent, mais qu'elles doivent être très sécurisées. Il faut ainsi un travail important en amont des écoles. Il s'agit de partenaires historiques avec qui la HES-SO Genève a une relation de confiance. C'est effectivement très prisé par les étudiants, mais il n'est pas possible d'envoyer les étudiants sans que tout ait été cadré et

sécurisé. Cela se fait donc sous contrôle de l'école et avec, au final, un nombre de places de stage limitées.

Une commissaire (S) fait remarquer que les étudiants HES genevois ont été peu contents de l'arrêt de l'exonération de taxes d'études. Elle aimerait connaître la position de M. Abbé-Decarroux sur ce point. Elle souhaite également connaître quel pourcentage des frais sont couverts par les écolages.

M. Abbé-Decarroux relève qu'elle parle d'une décision politique. Le montant de la taxe est fixé par le comité stratégique de la HES-SO. Il est de 500 F par semestre, comme à l'Université de Genève, pour toutes les écoles de la HES-SO. A l'époque, le choix politique à Genève avait été d'exonérer les étudiants genevois, système qui a maintenant pris fin. En prenant l'ensemble des étudiants, soit 4 800 étudiants, les taxes représentent donc 4,8 millions de francs sur un budget de 180 millions de francs. Pour la HES-SO, cela ne change rien puisque l'Etat finançait ce manque à gagner. Par ailleurs, on peut se poser la question de l'égalité de traitement, notamment pour savoir si cette différence de traitement ne créait pas des biais au niveau du choix des étudiants, mais au niveau financier cela ne change rien pour la HES-SO.

Le Président aimerait des informations sur les ressources provenant du privé.

M. Abbé-Decarroux explique que le financement des HES est majoritairement issu des fonds publics, dont 30 % viennent de la Confédération. Il rappelle également que le budget de la HES-SO Genève est de plus de 180 millions de francs et que le canton de Genève ne paie que 90 millions de francs au pot commun. Le canton de Neuchâtel paie ainsi une contribution pour les ressortissants neuchâtelois venant étudier à la HES-SO Genève. Il y a aussi les financements au titre des activités de formation continue, de recherche et de prestations de services. Pour 2013, ces recettes représentent plus de 20 millions de francs, mais ce ne sont pas uniquement des financements privés (une partie de cet argent venant de la CTI ou du fonds national).

Une commissaire (MCG) aimerait savoir ce qu'il en est des locaux et des équipements pour le centre de formation interprofessionnel en compétences cliniques. Elle se demande si ce projet est en pause.

M. Abbé-Decarroux rappelle que la mise en œuvre d'un projet avec 4 partenaires (les HUG, l'ex-FSASD, la Faculté de médecine et la Haute école de santé) était annoncée en 2011. Ce projet de loi n'a pas été déposé pour des raisons budgétaires. Cela n'a toutefois pas empêché d'avancer avec

un nombre de partenaires réduit : la Faculté de médecine et la Haute école de santé. Comme les autres partenaires n'avaient pas de ressources à mettre, le projet a pris une autre dynamique, mais ceux-ci font toujours partie du groupe. Des financements privés ont ainsi été trouvés. Avec l'autorisation du Conseil d'Etat d'utiliser des fonds de la HES-SO Genève, il a été possible de louer des locaux à la Roseraie afin d'héberger une partie du centre, l'autre partie étant hébergée par la Faculté de médecine dans un bâtiment aux Clochettes. Le centre de simulation va s'ouvrir cette année sur deux sites, pour être hébergé in fine au CMU 6. L'inauguration aura lieu en 2013.

Le Président aimerait savoir s'il y a d'autres perspectives suite à l'abandon du projet de la pointe de la Jonction.

M. Abbé-Decarroux explique que le projet de la pointe de la Jonction n'est pas abandonné. Ce projet était articulé autour des neurosciences et des arts, mais aussi d'un volet d'ouverture sur la cité avec un échange avec le public. Ce projet prévoyait en effet des salles de spectacles, des galeries, etc. C'était en d'autres termes la proposition de créer une Villette des neurosciences et des arts. Ce projet n'est pas abandonné, mais l'affectation un temps prévue à la Jonction n'est plus possible. Il faut maintenant chercher d'autres sites. L'autorité politique, en particulier le DU, a proposé un projet à Bernex. Les écoles d'arts concernées et l'université tiennent à ce projet pour autant qu'il reste le projet original, c'est-à-dire une Villette des neurosciences et des arts. Si le projet consiste à mettre deux écoles d'arts à Bernex, cela n'a plus la même valeur et la même portée.

Un commissaire (R) constate que la pénurie de logements est le talon d'Achille de l'enseignement à Genève. A l'heure du CEVA, il se demande si des bâtiments pourraient être externalisés dans le canton de Vaud ou en France voisine (par exemple à Archamps).

M<sup>me</sup> Vrbica indique que les problématiques actuelles pour l'enseignement supérieur (et pour le logement étudiant, mais cela se pose de manière différente) sont essentiellement liées au financement. C'est essentiellement un problème de planification financière, notamment sur les plans d'investissement. La tranche 2013-2016 est ainsi déjà en grand dépassement. Même pour la période postérieure à 2017, il y a des reports et des dépassements importants en raison de l'effet chasse-neige. Les réflexions en cours portent sur une « repriorisation » de projets qui ont déjà été votés plutôt que sur des réflexions sur de nouvelles localisations.

Le commissaire (R) connaît tous les efforts qui sont faits. Il prend l'exemple de la Maison de la Paix qui est un projet fantastique où le gouvernement a bien travaillé, mais malheureusement cela ne se passe pas

toujours aussi bien. Pour autant, le gouvernement ne recherche pas toujours autant le financement public-privé. Il faut également constater que, actuellement, il est possible d'emprunter à 2 % et que la Confédération paie un tiers des bâtiments de l'enseignement supérieur. Il comprend le discours de M<sup>me</sup> Vrbica, mais il a de la peine à croire que le financement soit le seul problème. Le Grand Conseil est très attaché à l'enseignement supérieur. Il estime qu'il serait ainsi possible de trouver un accord avec les partis de droite, très soucieux des finances publiques, pour accepter un plan d'investissement supérieur si cela concerne la formation.

M<sup>me</sup> Vrbica souligne que l'ampleur des dépassements est telle que le rééchelonnement n'est plus possible.

Une commissaire (S) relève qu'à l'université les cours donnés pendant l'été pour les étudiants étrangers et genevois sont très à la mode. Ce concept de summer schools est intéressant et elle aimerait savoir quelle est la pratique de la HES-SO Genève en la matière.

M. Abbé-Decarroux indique qu'il y a des summer schools auxquelles les écoles de la HES-SO Genève participent dans le domaine du travail social, de l'ingénierie et des écoles d'arts. Il y a aussi des masters class avec des professeurs étrangers dans les deux écoles d'arts. Quant à la HEG et la haute école de santé, elles n'ont pas encore organisé ce type d'activité.

La commissaire (MCG) aimerait savoir quel a été l'impact du changement de l'année préparatoire de la santé en propédeutique sur la qualité et la formation.

M. Abbé-Decarroux rappelle que l'année préparatoire comportait une sélection à son entrée. Maintenant, il n'y a plus de sélection. Le taux d'échec va donc augmenter. En effet, le taux a historiquement été très bas, car la sélection était effectuée à l'année -1. Les personnes sélectionnées étaient pratiquement certaines d'arriver au bout de leur formation et les taux d'abandons étaient faibles. Dans l'ex-année préparatoire, on constate déjà que ces taux augmentent. Durant cette année préparatoire, que cela soit en maturité spécialisée ou en modules complémentaires, les étudiants sont évalués. Déjà l'année dernière, il y avait eu des augmentations et il y en aura encore davantage cette année avec un « écrémage » qui sera plus grand. Il y a aussi un problème de fond dans le domaine de la santé et du travail social avec l'arrivée massive de diplômés de l'ECG qui choisissent ces domaines. Toutefois, pour eux, les débouchés à la fin de la maturité spécialisée sont presque uniques. Ce sont la petite enfance, la Haute école de santé ou la Haute école de travail social. Il y a des discussions avec le postobligatoire pour mieux valoriser la maturité professionnelle. La maturité spécialisée ne

permet pas d'avoir de métier et le seul moyen d'en acquérir un est alors d'aller dans une école. Dès lors, il faut que les étudiants puissent, une année après la fin de l'ECG, avoir une maturité professionnelle.

La commissaire (MCG) constate que le système est pervers avec un risque de nivellement par le bas. Cela est bien dommage. En effet, il n'y a pas la visibilité nécessaire. Les personnes restent dans un cadre restreint, à part quelques exceptions. Cela l'inquiète quand elle voit le niveau des autres HES qui offrent des débouchés quand même importants.

Une commissaire (UDC) se demande s'il ne faut pas, à un moment donné, que seules les personnes ayant le niveau nécessaire arrivent aux HES.

M. Abbé-Decarroux estime que l'année préparatoire est un choix politique. Il a été fait pour s'appliquer à Bologne. L'année préparatoire plus les trois ans étaient en fait un bachelor en quatre ans, ce qui est incompatible avec Bologne. La deuxième raison est qu'il n'y avait plus de mobilité au sein du domaine de la santé. L'année propédeutique est maintenant un tronc commun. Des étudiants changent ainsi d'avis en cours d'année concernant la suite de leur formation. Il est donc intéressant de donner cette possibilité. Les dangers évoqués sont toutefois réels. Le but n'est pas de baisser le niveau, mais de le conserver et de faire en sorte que les détenteurs de maturités spécialisées n'aient pas par défaut à faire un bachelor pour avoir un métier. Il faut donc développer autre chose. Cela veut dire que, sur les lieux de travail, il faut revoir la composition des équipes. Les CFC, ACC, maturités professionnelles correspondantes doivent être développées pour avoir des professionnels qui réalisent des tâches réalisées actuellement par d'autres professionnels qui sont les infirmières et infirmiers ou d'autres professionnels de la santé. M. Abbé-Decarroux souligne que l'objectif n'est pas de baisser le niveau, mais d'avoir des bons professionnels. Si la Suisse romande se défend, à juste titre, pour garder un niveau HES dans les formations en soins infirmiers et ne pas ouvrir le niveau ES, c'est conforme à l'analyse de tous les pays occidentaux d'avoir des professionnels qui puissent répondre aux défis de demain. Il faut donc avoir des niveaux HES plutôt que des niveaux ES.

Il n'est pas favorable personnellement aux concours d'entrée s'ils peuvent être évités. Dans les filières de formation duales, il y a régulation par le marché en fonction du nombre de places de stage offertes. Lorsque les institutions sanitaires sont conscientes de la pénurie, elles ouvrent des places de stage. En revanche, lorsqu'elles n'en sont pas conscientes, elles n'offrent que ce dont elles ont besoin. Le domaine des soins infirmiers n'est pas une filière régulée, mais M. Abbé-Decarroux n'est pas pour une entrée à concours. Il faut laisser les jeunes choisir leurs métiers et, dans un domaine

comme les soins infirmiers où il y a plutôt pénurie, il faut laisser entrer les gens dans ces filières.

Il est pris acte à l'unanimité du RD 945 lors de la séance du 26 avril 2013 et la Commission de l'enseignement supérieur invite les députés à en faire autant en plénière.